



Championnats de France de Voile Jeunes à partir de 2013

I- Admissibilité aux Championnats de France Minimes et Espoirs

II- Titres décernés

II.1. Championnat de France de Voile Minimes

II.2. Championnat de France de Voile Espoirs

III- Dispositif de sélection des coureurs

III.1. Attribution des places

III.2. Saison sportive

III.3. Règlement sportif de ligue pour les sélections

I- ADMISSIBILITE AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE MINIMES ET ESPOIRS

- I.1.** Tout coureur devra être licencié à la Fédération Française de Voile
- I.2.** Pour chaque titre, l'âge de référence est celui du compétiteur au 31 décembre de l'année civile en cours (année du Championnat)
- I.3.** Quelque soit le titre, la participation doit être en respect des avis de course des Championnats de France de Voile précisant l'application des règlements fédéraux et des règles de course à la voile, elles mêmes précisant l'application des règles des classes concernées.
- I.4.** Avec l'accord de la Commission Médicale, tout coureur Minime âgé de 14 ans dans l'année de son Championnat Minimes, ne pourra pas participer à plus d'un Championnat de France Espoirs dans la même année.
- I.5.** Tout coureur licencié FFVoile de nationalité française ou étrangère pourra participer aux Championnats de France de Voile Minimes et Espoirs à condition qu'il soit sélectionné par sa Ligue ou invité par la FFVoile sur proposition de sa ligue.
- I.6.** La FFVoile pourra inviter des délégations étrangères dans le cadre des relations internationales. Les séries seront choisies en fonction du niveau d'opposition des coureurs et des intérêts communs des fédérations.



II- TITRES DECERNES

Légende :

¹ Séries de formation

² Séries de transition

³ Séries d'accès

⁴ Séries d'ouverture vers la pratique adulte

* Open : Fille et Garçon

** Open : Fille, Garçon et Mixte

II.1. Championnat de France de Voile Minimes : Solitaire, Equipage, Glisse, Flotte Collective (8 titres hors National 2)

Championnat de France Minimes 1er / 2ème / 3ème	Age dans l'année du Championnat	GRADE
Optimist Garçon ¹	12, 13, 14	3
Optimist Fille ¹	12, 13, 14	3
L'Equipe Open ^{1**}	12, 13, 14	3
Tyka Open ^{1**}	12, 13, 14	3
Bic 293 6.8 OD Garçon ¹	12, 13, 14	3
Bic 293 6.8 OD Fille ¹	12, 13, 14	3
Dériveur Solitaire Open ^{1*}	12, 13, 14	3
Dériveur Double Open ^{1**}	12, 13, 14	3

Possibilité de deux titres sur une série : N1 et N2. Dans ce cas, le titre N2 sera en Grade 4.

Note 1 : Le Championnat de France Minimes et le Championnat de France Minimes sur Flotte Collective sont regroupés sur un même lieu et aux mêmes dates et ne feront plus qu'un championnat, le Championnat de France Minimes.

II.2. Championnat de France de Voile Espoirs

II.2.1. Championnat de France Espoirs Glisse (9 titres hors National 2)

Championnat de France Espoirs 1er / 2ème / 3ème	Age dans l'année du Championnat	GRADE
Bic 293 7.8 OD Garçon ²	14 à 16	3
Bic 293 7.8 OD Fille ²	14 à 20	3
Raceboard 7.8 Open ^{4*}	15 à 20	3
Raceboard 8.5 Garçon ³	15 à 20	3
Raceboard 8.5 Fille ³ Si 10 Raceboard 8.5 Fille, attribution du titre Fille – si moins de 10, Filles et Garçons courront ensemble sur un titre Open	15 à 20	3
15.5 Open ^{2**}	14 à 16	3
Catamaran 16 pieds Open ^{3**} (HC16 et SL16 uniquement et en temps réel)	15 à 20	3
29er Open ^{3**}	14 à 20	3
Open 5.70 Open ^{**}	15 à 25	3

Note 2 : Suppression des titres Champion et Championne de France de Voile Windsurf RS:X 8.5 Fille et Garçon, les coureurs concernés par cette série pourront concourir sur les titres Champion et Championne de France de Voile Windsurf Raceboard 8.5 Fille et Garçon.

Note 3 : Pour les titres Raceboard 7.8 et 8.5, la jauge concernée est la jauge internationale Jeunes.



Note 4 : Remplacement des titres Champions et Championnes de France de Voile Espoirs Catamaran SL16 Open et Champions et Championnes de France de Voile Espoirs Catamaran HC16 Open par un titre unique Champions et Championnes de France Espoirs (HC16 et SL16) Catamaran 16 Pieds (HC16 et SL16 uniquement et en temps réel)

II.2.2. Championnat de France de Voile Espoirs Solitaire Equipage Flotte Collective (7 titres hors National 2)

Championnat de France Espoirs 1er / 2ème / 3ème	Age dans l'année du Championnat	GRADE
420 M/M ³	14 à 20	3
420 Fille ³	14 à 20	3
Laser 4.7 Open ^{2*}	14 à 16	3
Laser Radial Garçon ³	15 à 20	3
Laser Radial Fille ³	15 à 20	3
Laser Standard Garçon ³	15 à 20	3
Flotte Collective Habitable Open**	15 à 25	3

Note 5 : Suppression du titre Champion(ne) de France de Voile Europe Open

II.2.3. Championnat de France de Voile Espoirs Extrême Glisse (3 titres hors National 2)

Championnat de France Espoirs 1er / 2ème / 3ème	Age dans l'année du Championnat	GRADE
Fire Race 120 Garçon ²	14 à 16	3
Fire Race 120 Fille ²	14 à 20	3
Slalom 42 Open ^{3*}	15 à 20	3

II.2.4. Championnat de France de Voile Espoirs Match Racing (1 titre hors National 2)

Championnat de France Espoirs 1er / 2ème / 3ème	Age dans l'année du Championnat	GRADE
Match Racing Open** (Flotte Collective)	15 à 25	3

Soit 20 titres de Champions de France Espoirs hors N2

Rappel de la légende

¹ Séries de formation

* Open : Fille et Garçon

² Séries de transition

** Open : Fille, Garçon et Mixte

³ Séries d'accès

⁴ Séries d'ouverture vers la pratique adulte

Note 6 : Ces différents titres Minimes et Espoirs en Voile Légère et Habitable seront décernés sous réserve d'un minimum de 15 équipages inscrits définitivement dans chaque catégorie Garçon, M/Mixte ou Open. Pour les catégories féminines ce nombre est ramené à 10. Pour le titre Match Racing Open le nombre est ramené à 8.



Disparition des surclassements

Toutes les tranches d'âges des Championnats de France Espoirs sont en chevauchement soit avec les séries Minimales (séries de formation¹) soit avec les séries de transition² quand elles existent. De ce fait et sur décision de la Commission Médicale de la FFVoile, le dispositif de surclassement disparaît.

Il est de la responsabilité de chacun (pour les mineurs, les représentants légaux) de prendre connaissance des recommandations de la Commission médicale, notamment des conseils de prévention :

<http://www.ffvoile.net/ffv/web/services/medical.asp>

III- DISPOSITIF DE SELECTION DES COUREURS

III.1. Attribution des places en Voile Légère

Une partie des places sera attribuée sur quota de Ligue.

Le complément sera attribué sur invitation par la FFVoile à partir d'une liste nominative de coureurs proposée par les ligues.

III.1.1. Quotas de ligue : Nombre de coureurs par ligue qualifiés par quota

Pour chaque Ligue, le quota par série pour l'année N (N = année du Championnat) est calculé sur le nombre de places acquises **sur la participation** à la série concernée du Championnat de France de l'année N - 1 (N-1 = année précédent le Championnat).

Le quota correspond à 75% de cette participation, arrondi à l'entier supérieur.

Exception pour la série Laser 4.7 : seule série Open où le calcul des quotas se fait en distinguant la participation fille et garçon, le quota fille et le quota garçon sera donc calculé sur la participation fille et sur la participation garçon de l'année N-1.

Pour toutes les séries dont la participation sur l'année N-1 a été supérieure à 100 bateaux ou planches, le quota maximum attribué à une ligue ne pourra pas être supérieur à 12% du total des bateaux ou planches ayant participé sur l'année N-1.

Afin de permettre à chaque Ligue de mettre en place un système de sélection et de participer à tous les titres ouverts par la FFVoile, chaque Ligue se verra attribuer systématiquement et pour chaque titre, **un quota minimum d'une participation.**

Exception pour la série Laser 4.7 Open : 1 quota fille plus 1 quota garçon minimum sera attribué.

Pour tout nouveau support introduit au Championnat de France, le quota minimum d'une participation sera attribué à chaque ligue. Les autres places seront attribuées sur invitation. Pour les années suivantes, le principe de quota de Ligue et d'invitations sera appliqué.

III.1.2. Invitations par la FFVoile :

Le complément des places (environ 25%) sera attribué sur invitation par la FFVoile sur proposition des Ligues.

Modalités d'attribution de ces invitations :

- Les Ligues proposent une liste de coureurs pour lesquelles elles souhaitent une invitation. La motivation des ces demandes d'invitation sont de deux ordres :
 - **Progression de la dynamique** sportive des ligues pour la série concernée



- **Cas particuliers** : il pourra s'agir de coureurs :
 - qui n'auraient pu satisfaire aux épreuves de sélection pour raison médicale,
 - qui auraient été repérés dans le cadre du dispositif régional de détection,
 - qui ont dû, en cours d'année, faire une recombinaison d'équipage.
 - qui ont changé de Ligue ou dû gérer toute situation particulière.

Les demandes éventuelles d'invitation devront parvenir par la ligue d'origine du coureur concerné.

- Fonctionnement de la Commission d'invitation :

La Commission d'invitation est composée d'élus de Ligue, dont un coordonnateur national. Ils ont en charge l'étude des demandes d'invitation des ligues et proposent au Département Voile Légère une liste de coureurs nominative pour invitation avec justification de résultats.

L'évaluation des résultats sera corrélée avec la dynamique sportive de la ligue concernée en s'appuyant sur les Classements Nationaux des Classes et des Pratiques et le Classement Régional Individuel Fédéral.

Ce système permettra d'attribuer des places supplémentaires aux ligues, en progrès dans leur dynamique sportive, l'année du Championnat.

In fine le Vice-président en charge de la Voile Légère examinera pour validation ces demandes d'invitations.

Ce dispositif permet aussi d'adapter le nombre de bateau départ en fonction de la dynamique de la série.

III.1.3. Titres National 1 et National 2

Une classe ou série pourrait être ouverte à deux titres National 1 et National 2 à partir du moment où le nombre total des coureurs ou équipages sélectionnés (quota + invitations) serait supérieur ou égal à 100.

Répartition des coureurs

Dans le cas où une série ou classe serait ouverte à deux titres : National 1 et National 2, la répartition dans les deux groupes se fera de la manière suivante :

- Après établissement de la liste définitive des coureurs sélectionnés (quota + invitations), et le rapprochement de cette liste du Classement National Individuel Fédéral de la classe ou série concernée, la Commission d'Invitation fixe, le jour de la réunion d'invitation, la place du CNIFC qui délimitera deux groupes, un groupe N1 et un groupe N2.
- Cette répartition est faite en tenant compte du volume total des coureurs sélectionnés et de l'homogénéité du niveau souhaité dans chacun des 2 groupes.

Pour exemple : une série comporte 120 coureurs sélectionnés (quota + invitations Métropole uniquement), 60 d'entre eux sont dans les 80 premiers du CNIFC, 30 autres sont dans les 70 suivants et les 30 derniers sont au-delà de la 150^{ème} place. La séparation se fera vraisemblablement autour de la 80^{ème} place du CNIFC ce qui fera un groupe N1 et un groupe N2 d'environ 60 coureurs chacun.

En ce qui concerne les coureurs des DOM TOM, ceux-ci ne sont pas pris en compte à partir du CNIFC. Ils sont répartis sur décision de la Commission dans les groupes N1 et N2 à partir des résultats sur épreuves de référence et des classements régionaux justifiés par chacune des ligues.



Paramétrage du CNIFC

Le CNIF de chaque série ou classe potentiellement concernée par un dispositif N1 et N2 est soumis à un paramétrage imposé qui se déroule en deux phases :

- Phase 1 : de mi novembre de l'année précédent le Championnat de France à la fin de la période de sélection pour les Championnats de France Jeunes (début juin de l'année du championnat), le paramétrage prend en compte les 7 meilleurs résultats des épreuves comme suit :

2 grades 4 coefficient 6 – 2 grades 5A coefficient 2 – 1 grade 5B coefficient 1 – 2 grades 5C coefficient 0,5

Dans cette phase et période aucune épreuve ne peut être gradée au calendrier fédéral au-delà du grade 4.

- Phase 2 : de la mi juin à la mi novembre le paramétrage évolue avec un ajout de 7 meilleures épreuves supplémentaires comme suit :

1 grade 3 coefficient 10 – 1 grade 5A coefficient 2 – 2 grades 5B coefficient 1 – 3 grades 5C coefficient 0,5

Ce qui donne pour l'année une prise en compte de 14 meilleurs résultats au CNIFC :

1 grade 3 coefficient 10 – 2 grades 4 coefficient 6 - 3 grades 5A coefficient 2 – 3 grades 5B coefficient 1 – 5 grades 5C coefficient 0,5

III.2. Attribution des places en Habitable

III.2.1. Championnat de France de Voile Espoirs Flotte Collective Habitable Open

Le nombre de places disponible est limité.

Les places seront attribuées sur quota de Ligue.

Si le nombre de places attribuées sur quota de ligue était inférieur au nombre de places disponibles, les ligues auront la possibilité de formuler des demandes d'invitation.

III.2.1.1. Quotas de ligue

Pour chaque Ligue, l'attribution des quotas sera faite sur demande de chaque ligue. Cette demande, réalisée au moyen d'un formulaire spécifique, devra s'appuyer sur des éléments permettant de quantifier l'activité habitable chez les jeunes dans la ligue et de mesurer le niveau sportif.

Un Comité de Sélection statutaire dépendant du Bureau Exécutif de la FFVoile étudie les demandes formulées par les Ligues et attribue un quota de place(s) à chaque ligue.

Ce Comité de Sélection est constitué du Président du Conseil des Ligues, d'un représentant par Bassin (Manche – Atlantic – Méditerranée) et d'un représentant de l'organisateur.

III.2.1.2. Invitations par la FFVoile

Les ligues d'Outre Mer (Martinique, Guadeloupe, La Réunion, Nouvelle-Calédonie) bénéficient automatiquement d'une invitation pour un équipage. Cette invitation devra être confirmée. Dans le cas contraire, elle sera perdue pour la ligue concernée et le Comité de Sélection considèrera cette place au même titre que les autres places disponibles.



Si le Comité de Sélection ouvre cette possibilité et suite à la confirmation de l'utilisation des quotas par les ligues, ces dernières pourront formuler des demandes d'invitation.

Modalités d'attribution des invitations :

Un Comité de Sélection étudie les demandes d'invitations faites par les Ligues, dans le cadre de la « dynamique des ligues » ou de « cas particuliers ».

Le Vice-président en charge du Département Habitable s'appuiera sur ce Comité de Sélection pour examiner et valider l'ensemble des invitations.

Ce dispositif permettra, si nécessaire, d'attribuer l'ensemble des places disponibles sur ce championnat.

III.2.2. Championnat de France de Voile Espoirs Match Racing et Espoirs Habitable Open 5.70

Pas de système de quotas ou d'invitation par ligue sur ces deux championnats

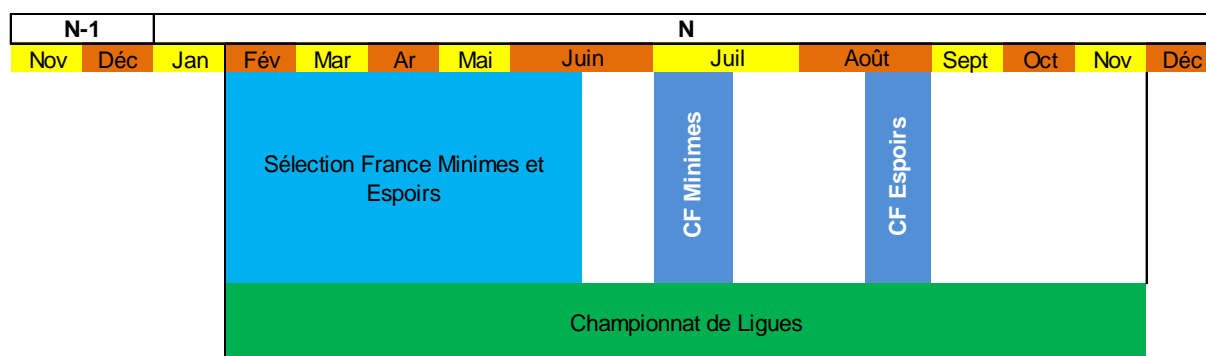
III.3. Saison sportive et règlement de sélections de Ligues pour les quotas attribués aux Championnats de France en Voile Légère et pour la participation au Championnats de France en Habitable

III.3.1. Saison Sportive Voile Légère

La saison sportive est basée sur l'année civile : 1^{er} janvier - 31 décembre.

Le Championnat de Ligue intègre la dynamique sportive de fin de saison après les animations d'été et les Championnats de France. Les coureurs qui font un changement de série à ce moment de l'année peuvent ainsi faire leurs premières armes sur les dernières épreuves du Championnat.

Deux temps forts dans la saison sportive pour les jeunes : le championnat de ligue, le championnat de France Minimes et Espoirs Voile Légère.



III.3.1.1. Le Championnat de Ligue

L'objectif du championnat de ligue est de dynamiser la pratique sportive dans les clubs et dans la ligue. Ces championnats de Ligue ne s'arrêtent pas à la seule tranche d'âge des jeunes mais se veulent être rassembleurs et « transgénérationnels ».

Chaque ligue est libre d'organiser son Championnat de ligue comme elle le souhaite, en utilisant le dispositif qui lui semble le plus adapté pour promouvoir la dynamique sportive dans les clubs de sa région. Suivant les ligues, maritimes ou intérieures, ces championnats pourraient débiter soit dans l'hiver soit au printemps. Il serait souhaitable que les Ligues utilisent la période de l'automne pour la « Formation » et le « Jeu ». Les ligues seraient libres d'utiliser ou non les épreuves de sélection aux Championnats de France dans leur championnat de ligue. Il serait bon d'intégrer dans le championnat de ligue les épreuves phares



des clubs afin de valoriser ces compétitions et en même temps de ne pas multiplier les épreuves au calendrier.

On peut imaginer aussi deux rendez-vous, un juste avant l'été et un à l'automne, un marquant l'intersaison et un la fin de saison. Ces deux compétitions rassemblant toute l'activité de la voile légère dans la région, des plus jeunes aux aînés, de la planche à voile au quillard de sport.

III.3.1.2. Les sélections aux Championnats de France

L'objectif des sélections aux Championnats de France est d'amener les meilleurs coureurs à représenter leur club et leur ligue à ces championnats.

La FFVoile donne l'entière responsabilité aux Ligues pour la sélection des coureurs sur quota.

III.3.2. **Règlement de sélections aux Championnats de France Jeunes**

A. Chaque ligue devra produire avant la fin décembre de l'année précédente un texte officiel : « Règlement de sélection aux Championnats de France Minimes et Espoirs ». Celui-ci devra impérativement intégrer les éléments suivants :

- Toutes les épreuves de sélection sur quota de ligue devront être courues entre le début février et la fin mai.¹
- Le tableau de synthèse des épreuves de sélection par titre annexé au règlement de sélection.
- Chaque coureur et équipage devra se sélectionner conformément au règlement de sélection de sa Ligue.
- La date de l'épreuve et le nombre de places attribué par série doivent être précisés dans le règlement de sélection de la ligue. **Les sélections peuvent se faire pour tout ou partie des quotas (défini par la ligue).**
- **Différentes modèles possibles :**

Les sélections peuvent se faire sur les modèles suivants et pour tout ou partie des quotas:

- a- 6 épreuves 5A L maxi (3 pour 3, 3 pour 4, 4 pour 5 ou 6 épreuves), + 2 Grades 4 IL maxi (1 pour 1, 1 pour 2 épreuves). **Une épreuve Grade 4 N peut être utilisée à condition qu'elle se déroule dans la ligue concernée.**
- b- soit sur 6 épreuves 5A L maxi (3 pour 3, 3 pour 4, 4 pour 5 ou 6 épreuves).
- c- soit sur 2 Grades 4 IL maxi (1 pour 1, 1 pour 2 épreuves). Une épreuve Grade 4 N peut être utilisée à condition qu'elle se déroule dans la ligue concernée.
- d- soit sur une seule épreuve grade 5A L ou 4 IL. Une épreuve Grade 4 N peut être utilisée à condition qu'elle se déroule dans la ligue concernée.

Il est précisé que tout grade 5A L d'une ligue peut servir de sélection pour une autre ligue, à condition qu'il y ait accord préalable entre les ligues avant le début des sélections.

B. Les règlements de sélection des ligues sont validés par le Département Voile Légère et mis en ligne sur le site FFVoile courant Janvier de l'année du Championnat.

¹ Les ligues seront informées des dates précises en fin d'année n-1



C. Recommandations :

Il est conseillé,

- a. dans le cas où aucune épreuve de sélections n'a pu être validée, d'inclure dans le règlement de sélection sur quota des ligues un article précisant un mode de sélection de remplacement (exemple : Comité de Sélection Régional).
- b. de constituer une Commission Régionale d'Invitation pour traiter les demandes d'invitations ;

III.3.3. Transmission des listes à la FFVoile

- D. Au lendemain de la fin de période de sélection, les ligues doivent fournir à la FFVoile la liste des coureurs sélectionnés sur quota de ligue.¹
- E. Une dizaine de jours plus tard, les ligues doivent fournir à la FFVoile la liste des coureurs pour lesquels elles demandent une invitation.¹

III.3.4. Validation des listes par la FFVoile

- F. La liste des sélectionnés par quota de ligue est mise en ligne sur le site de la FFVoile environ une semaine après la transmission par les ligues.¹
- G. La Commission d'Invitation se réunit environ une semaine après la transmission des demandes d'invitation par les ligues. La liste validée des invitations est mise en ligne sur le site de la FFVoile.¹

III.4. Saison sportive et règlement de sélections de Ligues pour la participation au Championnats de France en Habitable

III.4.1. Saison Sportive Habitable

- Janvier à Mars : Match Racing Open
- Avril à Septembre : Course en Flotte
- Mois d'Août :
 - Championnat de France de Voile Espoirs Habitable Open 5.70
 - Championnat de France de Voile Espoirs Flotte Collective Habitable
- Octobre à décembre : Match Racing Espoirs
- Mois de Novembre :
 - Championnat de France de Voile Espoirs Match Racing

III.4.2. Règlement de sélections aux Championnats de France Jeunes Habitable

III.4.2.1. Championnat de France de Voile Flotte Collective Habitable Open

Chaque ligue doit organiser son propre système de sélection, qui devra permettre d'établir une hiérarchie sportive entre les différents équipages.

Lorsqu'elle aura confirmé l'utilisation du quota de place(s) qui lui est attribué, la ligue devra fournir la liste nominative de chaque binôme de coureurs représentant chaque équipage.

Composition du binôme : skipper + un équipier ou skipper + barreur (si le skipper n'est pas barreur)

Le Comité de Sélection fera paraître la liste officielle des sélectionnés (comprenant les équipages invités)



III.4.2.2. Championnat de France de Voile Espoirs Match Racing

Cf. : Règlement Match-Racing

III.4.2.3. Championnat de France de Voile Espoirs Habitable Open 570

Le bulletin d'inscription de chaque équipage devra être visé par le président de la ligue d'appartenance de cet équipage, pour attester du niveau technique des coureurs.